

Motion présentée par l'ARELAG, le 04/03/09

Informée des décisions à propos du CLEMI, l'ARELAG désapprouve la restriction des moyens consentis à la formation des collègues aux médias et souligne l'incohérence à demander aux professeurs de placer au cœur de leur enseignement cette éducation aux médias sans leur accorder la possibilité de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement pédagogique efficaces. Le CLEMI a joué ce rôle depuis de nombreuses années pour la plus grande satisfaction des collègues. L'Arelag souhaite son maintien